

1.

Debitrice: **IO-Resto Sàrl**, avenue de Corsier 5,
1800 Vevey
2.

Remarques: exploitation d'un ou de plusieurs établisse-
ments publics, cafés, restaurants
L'état de collocation est déposé à l'office.
Délai pour intenter action en opposition au 14 septembre
2006, sinon l'état de collocation sera considéré comme ac-
cepté.
La cession des droits de la masse, art. 260 LP, doit être de-
mandée dans le même délai (revendications de propriété,
art. 49 et 80 OAOF).

Office des faillites de Vevey
1800 Vevey

(03516690)